ASH : flash forum

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **73 (2001)**

Heft 6

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

flash – forum

Pour coopératives et fondations d'habitation

Nouvelle loi régissant la taxe sur la valeur ajoutée

Avez-vous encore des questions sur la TVA ?

Par lettre du 12 juin 2001, le Service juridique de l'ASH Suisse a attiré l'attention des membres sur l'assujettissement à la TVA des travaux de construction.
Sociétés immobilières et également coopératives de construction et d'habitation, lesquelles mettent à disposition des logements à louer, transforment ou rénovent, deviennent assujetties à la TVA si les travaux dépassent la somme de Fr. 75'000.- par année. Beaucoup de coopératives n'ont pas déclaré ces "prétendues" prestations à soi-même. Que faire ?

But
Les participants peuvent juger, si leur société est assujettie et décider comment elle doit se comporter vis-à-vis de l'Administration fiscale.

Contenu
Réponse aux questions des participants telles que :

- Est-ce que notre coopérative est assujettie si elle a rénové, en 1999, des cuisines et salles de bain pour Fr. 70'000.- ?
- Nous avons réalisé chaque année des travaux d'entretien pour plus de Fr. 80'000.- et nous n'avons jamais établi de décomptes, que devons-nous faire ?
- Nous avons effectué de nouveaux aménagements extérieurs, ceux-ci sont-ils aussi assujettis ?
- Notre organe de contrôle est-il responsable s'il n'a pas attiré notre attention sur notre responsabilité eu égard à l'assujettissement à la TVA ?
- Nous ne disposons pas d'un système informatique apte à traiter la TVA, que devons-nous faire ?
- Est-ce que le comité porte une responsabilité personnelle pour un montant échu pas encore payé ?
- Pouvons-nous augmenter les loyers, si nous devons payer un montant important (rétroactif) ?

Destinataires
Membres de comités, responsables financiers, directeurs, comptables de coopératives et de fondations d'habitation.

Particularité
Les participants au forum ont la possibilité d'exposer leurs problèmes, leurs questions seront réceptionnées par le secrétariat de l'ASH romande, jusqu'au 15 décembre 2001.

Date / Durée Jeudi 24 janvier 2002, 14h15 – 17h00

Lieu
Hôtel de LA NAVIGATION, Place de la Navigation, Lausanne-Ouchy (accès en voiture : parking souterrain face à l'Hôtel, accès par le train : gare CFF - Ouchy par le Metro-LO)

Finance
Membres Fr. 70.- / non-membres Fr. 90.-

Intervenant
Jean-Marie Rohrbasser, expert-fiscal, Division principale TVA, Berne

Modération
Dr Salome Zimmermann, Avocate, Cheffe Service juridique ASH Suisse, Zürich.

Inscription
Sera close le 18 janvier 2002 (le paiement tient lieu d'inscription définitive)
ASH- section romande, av. du Grey 7, 1000 Lausanne 22, tél. 021 648 39 00